

Ordre du jour de l'AG du 29.11.2016:

1. Accueil
 2. Adoption du PV de l'AG du 9 juin 2016
 3. Présentation du budget 2017
 4. Admissions et démissions au sein du comité de l'Association des Terroirs de la Région de Grandson.
 5. Election de la/du Président(e)
 6. Projet oenotourisme cantonal, présentation par M. Pierre Châtelain du Café du Commerce
 7. Retour Balade Gourmande 2016, par le Président M. Adrien Corthésy
 8. Changement de la responsable de la Maison des terroirs
 9. Divers et propositions individuelles
-

Comité :

Présents : M-J Duvoisin, Mary-Laure Schorderet, Danielle Schneider, D. Willer, F. Payot, A. Bornand (PV)

Excusés : R. Leuba, S. Gellein, J. Bloesch

Communes membres de l'Association des terroirs de la région de Grandson:

Représentées: Concise (Mme Zamora), Grandson (M. Payot), Mutrux (M. Silvani), Onnens (M. Ferletti), Tévenon (Mme Dell'Orefice) Corcelles-près-Concise (M. Humbert), Orges (M. Petitpierre), Valeyres-sous-Montagny (Sonja Roulet), Giez (Oberhänkli Félix)

Excusées: Bonvillars

Assemblée :

Présentes : 25 personnes selon liste ci-jointe, ainsi que quelques accompagnants

Excusées : 21 personnes selon liste ci-jointe

1. Salutations et adoption ordre du jour

Madame Mary-Josée Duvoisin salue l'assemblée, plus particulièrement Ludovic Pillonel journaliste à La Région, Yann Stucki chef de projet Vaud-Oenotourisme et Adrien Corthésy président de la Balade Gourmande, Mme Dominique Faesch, Directrice régionale du tourisme. Elle remercie la commune de Corcelles-près-Concise pour la mise à disposition des locaux et l'apéritif qui suivra.

Mme Duvoisin rappelle que la liste de présence est à disposition pour signatures.

Puis Mme Duvoisin ouvre la séance. L'ordre du jour est accepté avec la proposition de modification suivante :
Le point 3 sera divisé en 3.a : Présentation du budget 2017 et 3.b : fixation des cotisations des communes membres de l'association.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juin 2016

Le PV susmentionné est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Remarque de M. Oberhänkli, municipal à Giez : le PV de l'assemblée générale du 9 juin 2016 n'est pas disponible sur le site www.terroirs-region-grandson.ch comme annoncé dans la convocation à cette assemblée générale. De plus M. Oberhänkli s'étonne du fait que ce site Internet n'est pas traduit en allemand.

3.a. Présentation du Budget 2017

M. François Payot présente le budget 2017 (joint à ce PV) qui ne montre pas de modifications majeures par rapport à celui de l'année dernière.

Commentaires sur les recettes :

- les barèmes des cotisations des membres privés, ainsi que les cotisations des communes restent inchangés pour 2016. Le nombre d'habitants s'élève à 9730, soit en progression.
- nous enregistrons quelques démissions de membres privés..

- la participation du tourisme régional, Yverdon-les-Bains Région aux charges MDT reste identique selon la clé de répartition habituelle.
- la prévision du CA est relevée à CHF 220'000.- qui correspond au CA 2015

Commentaires sur les charges :

- le total du poste « salaires » reste identique, mais les montants versés aux collaboratrices variera selon les taux d'occupation qui seront mis en place à l'arrivée de la nouvelle responsable MDT.
- Les autres charges sont égales aux années précédentes
- Ce budget présente une perte de CHF 12'429.00 avant cotisation des communes. Cette perte au budget est couverte par un versement de CHF 1.00/habitant de la part des communes (cotisation 2016 actuelle CHF 1.00) pour la MDT et donne un résultat escompté négatif de CHF 2'699.00
La proposition du comité est d'augmenter de CHF 1.00 la couverture communale qui serait alors de CHF 2.00 pour la Maison des terroirs et CHF 9.00 pour l'office du tourisme de Grandson et sa région. (voir présentation en annexe au PV)

Remarques et questions de la part des membres présents concernant le budget 2017 :

Mme Carole Zamora, Syndique de Concise : Le tableau ne présente que les budgets comparés des années 2015, 2016 et 2017. Qu'en est-il des comptes effectifs ?

M. Payot conseille d'attendre le bouclage de la comptabilité 2016 pour faire une comparaison avec des chiffres exacts.

Mme Dominique Faesch, Directrice régionale du tourisme Yverdon-les-Bains Région fait remarquer à l'assemblée que le tourisme reverse CHF 23'145.00 à la Maison des terroirs en tant que participation aux charges des locaux.

M. Payot confirme cette information mais le montant total de CHF 87'570.00 versé par les communes (CHF 9.00/hab) représente l'entier des dépenses liées au tourisme de la région de Grandson : salaire de Mme Bornand, participation aux charges des locaux, frais de promotion (brochures, site Internet etc...)

Mme Sonja Roulet demande si M. Payot a tenu compte de l'évolution de la population dans la région pour le budget 2017 ?

M. Payot augmente le nombre d'habitants d'environ 150 personnes chaque année pour élaborer le budget. Puis la population effective au 31 décembre de l'année est prise en compte pour la facturation à chaque commune.

M. Humbert, Syndic de Corcelles-Concise, aimerait connaître d'où vient la décision de partager la participation des communes de CHF 10.00/hab en CHF 9.00 pour le tourisme et CHF 1.00 pour la MDT. Ne pourrait-on pas partager en CHF 8.00 pour le tourisme et CHF 2.00 pour la MDT ?

M. Payot explique que c'est une décision prise au début du projet de la MDT. Le budget de l'office du tourisme n'est pas compressible si l'on veut garder le même fonctionnement.

Approbation du budget 2017

Mme Mary-Josée Duvoisin remercie M. François Payot pour la préparation de ce budget et propose à l'assemblée de l'approuver en levant la main.

Le budget 2017 est accepté avec 3 abstentions.

3.b Fixation des cotisations des communes membres de l'association.

Suite à une demande préalable envoyée par e-mail aux communes, M. Payot propose d'augmenter la couverture de déficit de la part des communes à CHF 2.00/hab pour la Maison des Terroirs, soit CHF 1.00 supplémentaire/hab.

Les comptes de la MDT ne présentent aucune réserve au bilan. Les liquidités posent problème en début d'année. Cette somme serait une recapitalisation bienvenue.

Questions des communes :

M. Silvani, Syndic de Mutrux demande quelle sera la majorité pour l'acceptation de cette décision ?

M. Payot consulte les statuts, mais aucun article particulier ne concerne les communes. La décision sera prise à la majorité des communes présentes, sur le modèle des votations des membres.

Mme Zamora, Syndique de Concise, pense qu'il est important de soutenir les produits du terroir et d'en faire la promotion à travers la MDT.

M. Petitpierre, Syndic d'Orges, rapporte la décision des membres de la municipalité de sa commune qui n'est pas d'accord d'augmenter sa participation financière pour soutenir la MDT. Par contre il propose de présenter un projet de recapitalisation de la MDT avec une somme correspondante à CHF 1.00/hab supplémentaire pour chaque commune.

M. Oberhänsli, municipal à Giez, pense que l'association devrait se remettre en question car la participation de CHF 1.00/hab de la part des communes était prévue initialement pour 4 ans. (2006 à 2009)

M. Willer, municipal à Grandson, pense qu'avec la nouvelle personne qui sera chargée de gestion de projets et du développement de la structure, les finances s'amélioreront.

M. Payot, Syndic de Grandson, met l'accent sur ce qui a déjà été fait sur le territoire ces dix dernières années : une signalétique régionale, la balade gourmande, les brochures touristiques, la promotion des produits etc. Il précise en réponse à la remarque de M Oberhänsli que l'association avait bénéficié lors du lancement du projet de Maison des terroirs d'une aide des communes, conjointement à des aides cantonales et fédérales. Lors de la transformation en association, passant par adhésion à l'association par les conseils communaux ou généraux, les cotisations se sont montées à CHF 10.00/hab, puis lors de l'adhésion à l'Office du tourisme **Yverdon-les-Bains Région**, celle-ci s'est transformée en une cotisation distinguant CHF 9.00 pour l'office du tourisme de Grandson et sa région et CHF 1.00 pour la promotion des produits du terroir.

Les débats sont terminés et Mme la présidente demande aux communes qui sont d'accord avec cette proposition de lever la main et aux membres privés de s'abstenir :

Résultats :

Il y a 9 communes présentes à cette assemblée générale :

5 communes sont d'accord

3 communes s'abstiennent

1 commune n'est pas d'accord avec cette proposition.

Cette augmentation de couverture de déficit est donc acceptée à la majorité des communes présentes.

La commune de Bonvillars s'est excusée pour cette assemblée générale, mais a déclaré que la municipalité était d'accord avec l'idée d'augmenter sa participation de CHF 1.00/hab

4.- Admissions et démissions au sein du comité de l'Association des Terroirs de la Région de Grandson.

Mme Mary-Josée Duvoisin a donné sa démission pour son poste de Présidente au sein du comité. M. Payot remercie vivement Mme la présidente Mary-Josée Duvoisin pour toutes ces années passées au comité (depuis 2008) puis à la tête de l'association au départ de M Banderet en 2012. Mme Mary-Laure Schorderet, nouvelle présidente, la remercie en lui offrant une attention de la part du comité.

Hors comité, les membres du « petit comité » (Claude Jaggi, Philippe Erb) ont également déclaré qu'ils ne participeraient plus aux activités de la MDT.

5. Election de la/du Président(e)

Mme Mary-Laure Schorderet, actuellement membre du comité est présentée pour reprendre le poste de Présidente de l'association.

Mme Schorderet est « Chef à domicile », elle connaît très bien la restauration. Elle est également membre de la municipalité de Concise, s'occupe notamment du tourisme et des manifestations de ce village.

Mme Schorderet est élue par applaudissement au poste de présidente de l'Association.

Composition du comité dès le 01.12.2016:

Fonction dans le comité	Nom et prénom	Représentation
Présidente	Mme Mary-Laure Schorderet	Commune de Concise/tourisme
Caissier et vice-président	M. François Payot	Commune de Grandson
Membre	Mme Sylvie Gellein	Tourisme, Château de Grandson
Membre	Mme Schneider Danielle	Para hôtellerie
Membre	M. Willer Dominique	Commune de Grandson/tourisme
Membre	M. Bloesch Jacques	Vignerons Appellation Bonvillars
Membre	M. Pierre Châtelain	Restaurateurs

Mme Duvoisin demande aux membres présents si une personne serait intéressée à rejoindre ce comité.

Aucune personne ne se manifeste.

Le comité, composé de 7 membres, est élu sous cette forme par applaudissements.

6. Projet œnotourisme cantonal, présentation par M. Yann Stucki, chef de projet

M. Stucki présente les principaux axes de ce projet qui tend à faire du canton de Vaud une région d'excellence en matière d'accueil de visiteurs œnophiles.

- chacun est invité à signer la charte sur le site Internet www.vaud-oenotourisme.ch

- une formation de certification est proposée gratuitement jusqu'en 2018

- des balades œnotouristiques seront mises en place dans les 2 appellations de la Région d'Yverdon-les-Bains.

- plus d'info sur www.vaud-oenotourisme.ch.

7. Retour Balade Gourmande 2016, par le Président M. Adrien Corthésy

Le samedi 27 août, par une météo exceptionnelle, la Balade gourmande s'est très bien déroulée. 850 participants ont cheminé entre Bonvillars et Onnens. Les comptes bouclent avec un léger bénéfice.

8.- Changement de la responsable de la Maison des terroirs

Renée Leuba a donné sa démission de son poste de responsable de la MDT après presque 10 ans de bon travail. Mme Mary-Josée Duvoisin présidente sortante remercie Mme Leuba demandant une acclamation même en son absence. Elle informe que le comité la remerciera début janvier plus spécialement.

Mme Marika Zysiadis, reprendra ce poste au 28 novembre et sera engagée à 60%. Nous lui souhaitons tout le meilleur pour ce nouveau travail. Elle se présente en quelques mots et se réjouit de travailler avec les différents producteurs de la région.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Forestier de l'Association le Tireur d'Épine demande à Mary-Laure Schorderet de se présenter. Voir pt 5.

L'Assemblée Générale se termine et la présidente remercie la commune de Cordelle-Concise pour la mise à disposition de la salle et l'apéritif.

La séance est levée à 21h35

Madame M-J Duvoisin
Présidente

M. François Payot
Responsable des finances